

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le seize mai deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

THEATRE DU  
GARDE-CHASSE -  
DEMANDE DE  
RENOUVELLEMENT  
DE LICENCES  
D'ENTREPRENEUR  
DU SPECTACLE.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETÉMPES, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

#### ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI.

#### ABSENTS :

Claude ERMOGENI. Christophe RINGUET.

#### SECRETAIRE :

Camille FALQUE.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190522-D61-19-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

**OBJET : THEATRE DU GARDE-CHASSE - DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DU SPECTACLE.**

### LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code du Travail et notamment ses articles L7122- et suivants, D7122-1 et suivants et R7122-2 et suivants,

**CONSIDERANT** l'activité du Théâtre municipal du Garde-Chasse en matière de spectacle vivant,

**CONSIDERANT** l'arrivée à échéance au 19 juillet 2019 des licences d'entrepreneur du spectacle n°1-1066925 ; 2-1066926 et 3-1066927,

**CONSIDERANT** qu'il convient de saisir Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France via la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) de la demande de renouvellement de ces licences,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la demande de renouvellement des licences d'entrepreneur du spectacle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories pour l'établissement Théâtre municipal du Garde-Chasse.

**ARTICLE 2 : DESIGNE** Monsieur le Maire pour solliciter ce renouvellement auprès du Préfet de la Région Ile-de-France et être personnellement titulaire de ces trois licences.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 MAI 2019**
- et de son affichage le **29 MAI 2019**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 33

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20190522-D61-19-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2019  
Date de réception préfecture : 27/05/2019